

**Préavis municipal n° 20 relatif à l'octroi
d'un crédit de construction pour
l'aménagement de 11 places de parc
au chemin du Lavasson.**

Date proposée pour la séance de la commission :

- **mardi 9 mai 2017 à 19 h 00**
chemin du Montoly 1, salle Mont-Blanc, 2^e étage

Municipal responsable: M. Michael Rohrer

Gland, le 7 avril 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le chemin du Lavasson est un secteur artisanal et résidentiel actuellement dépourvu de stationnement public. La situation actuelle pour les usagers de la route dans cette zone n'est pas satisfaisante. En effet, de nombreux véhicules stationnent régulièrement en bordure de route ou empiètent sur le trottoir. Le manque de places de stationnement à proximité des commerces et de la garderie, très fréquentés, conduit à des situations souvent critiques en matière de sécurité. Par ailleurs, le Service de la population (SPOP) nous signale régulièrement des problèmes et appelle à prendre des mesures pour régulariser cette situation.

Partant de ce constat, la Municipalité a sollicité le Service des infrastructures et de l'environnement (SIE) afin de réaliser un projet de places de stationnement pour véhicules motorisés le long de la nouvelle paroi anti-bruit sur la parcelle CFF n°1631. En effet, l'espace laissé libre entre cette paroi et le chemin du Lavasson offre une opportunité d'augmenter le nombre de stationnements et d'améliorer la sécurité des usagers de cette route.

Le SIE a transmis un dossier d'avant-projet aux CFF pour approbation le 16 juin 2016. Un préavis positif nous a été communiqué et leurs remarques ont été intégrées au projet final faisant l'objet du présent préavis.

En outre, ce projet a été mis à l'enquête publique du 4 mars 2017 au 2 avril 2017. Durant celle-ci, aucune opposition n'a été formulée.

Descriptif du projet

Ce projet prévoit l'aménagement de 11 places de stationnement, situées parallèlement au chemin du Lavasson, sur une longueur de 70 m. Les 5 places situées côté "gare" seront signalées en "zone blanche" et limitées à 30 minutes, de 6h00 à 19h00, les jours ouvrables, afin d'offrir aux commerçants des places pour leur clientèle. Les 6 places restantes seront régies en "zone bleue". Cette répartition est de compétence municipale et peut être amenée à évoluer selon les besoins futurs dans ce secteur. De plus, la construction de ces dernières permettra d'interdire le stationnement "hors case" sur l'entier du chemin du Lavasson. En parallèle, la borne hydrante n° 223, sise en face du chantier prévu, sera enlevée. Il est envisagé, dans la mesure du possible, de terminer les travaux avant le début de cet hiver.

Ces places seront délimitées par la clôture longeant la parcelle des CFF, afin d'éviter les débordements de véhicules contre la paroi anti-bruit. De plus, soucieuse de respecter l'environnement, la Municipalité a décidé de les réaliser en pavés filtrants, permettant la filtration des eaux dans le sol.



figure 1: plan de situation

Procédures

La Municipalité a sollicité les CFF, propriétaires de la parcelle n° 1631, afin d'obtenir leur accord pour la construction des places de stationnement sur leur terrain. En cas d'acceptation du présent préavis, une convention réglera l'usage de cette parcelle CFF par la Ville de Gland. L'intégralité des frais sera à charge de la Ville. Par ailleurs, précisons que cette utilisation aura une durée limitée à environ 15 ans. En effet, les CFF réaliseront de nouvelles voies ferroviaires sur cette parcelle à l'horizon 2030.

Coût des travaux

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprise, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Travaux de génie civil	65'000.00
Marquages routiers et signalisation verticale	8'000.00
Frais géométriques, convention et abornement	5'000.00
Travaux d'appareillage	1'000.00
Divers et imprévus (env. 5 %)	4'000.00
Montant total HT	83'000.00
T.V.A. 8,0 % arrondi à	7'000.00
Montant total TTC	90'000.00

Financement

Le financement de cette réalisation sera assuré, par les disponibilités de la bourse communale.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 5 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal n° 20 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
- d é c i d e
- I. - d'accorder un crédit de CHF 90'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

G. Cretegny

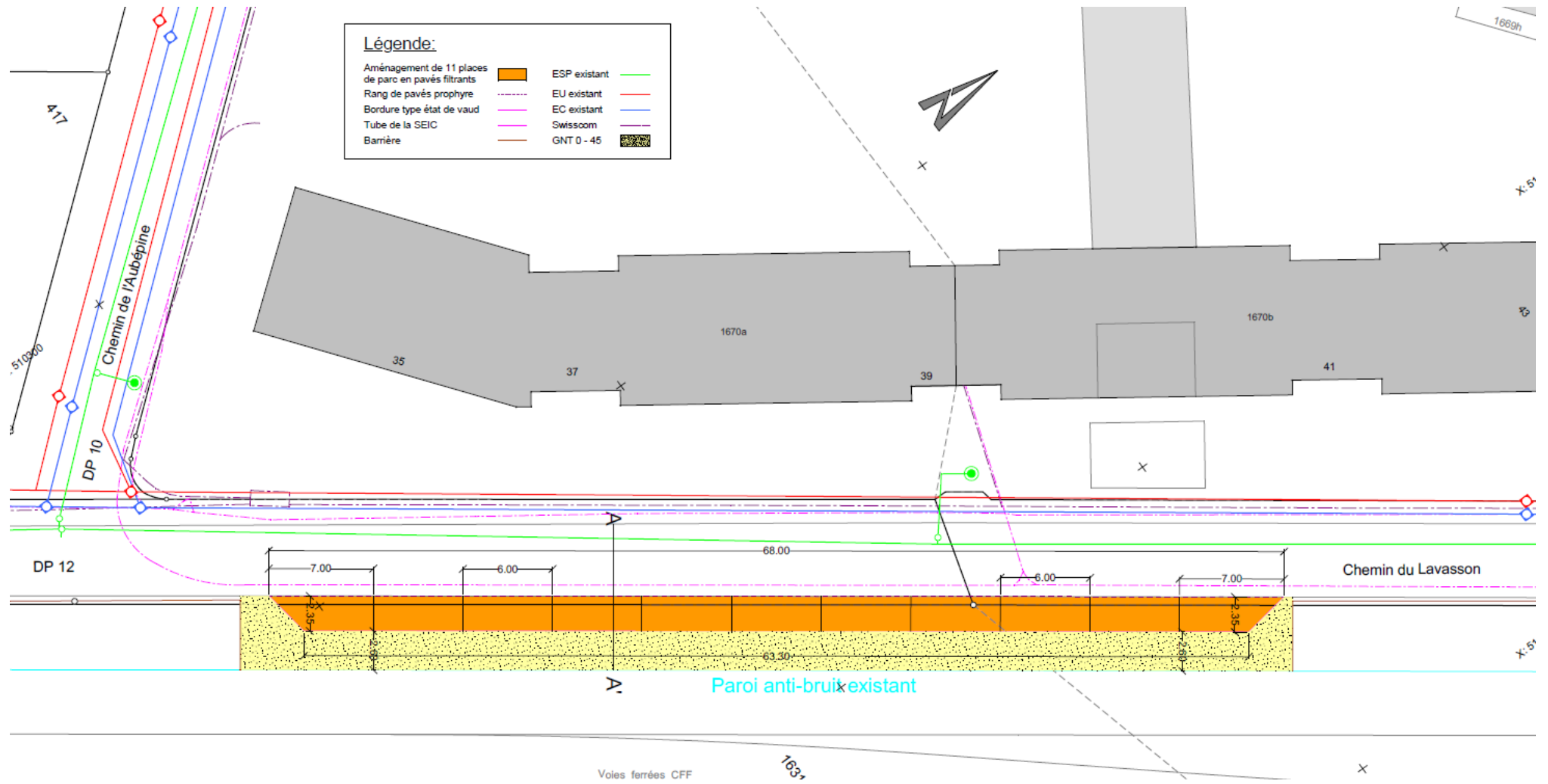


Le Secrétaire:

J. Niklaus

Annexes: plan de situation
coupe-type

Annexe I – Préavis n° 20 relatif à l’octroi d’un crédit de construction pour l’aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson
Plan de situation



Annexe II – Préavis n°20 relatif à l’octroi d’un crédit de construction pour l’aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson
Coupe-Type

Coupe A-A'

